

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/04/2024 - 2417 - 2013 B 00557 - 794 360 446 - 2M FERMETURES

2024/2417

20138557

Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 5 rue André Citroën 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 9 4 3 6 0 4 4 6 0 0 0 2 3		Néant <input type="checkbox"/> *				
28 FEV. 2024		Exercice N clos le, 30/09/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé Tribunal judiciaire de Colmar (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	378	2 432
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 246	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 772	49 685
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI		5 100	
TOTAL (II)		BJ	BK	46 397	57 217	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	44 280	44 280	
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP	200 206	200 206	
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT	172 311	172 311	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	553 859	553 859	
		Autres créances (3)	BZ	172 890	172 890	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD			
Disponibilités		CF	155 551	155 551		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH				
	TOTAL (III)	CJ	1 299 099	1 299 099		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 402 714	IA	46 397	1 356 316
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2M FERMETURES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		28 FEV. 2024			
		Tribunal judiciaire de Colmar		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	64 113		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	92 371		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	178 485	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	135 619		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 428		
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 933		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	870 849		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 177 831		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 356 316		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 091 339			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme à l'original

certifié conforme à l'original

Loech

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant *

Désignation de l'entreprise SARL 2M FERMETURES

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	45	KE		KF	2 765	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM				KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP				KQ	KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	14 247	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	21 825	KW		KX	28 463
		Matériel de transport*			KY	3 480	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	21 447	LC		LD	6 241
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	60 999	LO		LP	34 704	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	5 100	IU		IV			
TOTAL IV			LQ	5 100	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	66 145	ØH		ØJ	37 469		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
				par virement de poste à poste 1						
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	2 810	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	14 247	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	50 288
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	3 480
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	27 688
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III			IY		NG		NH	95 704		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 100	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	5 100	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	103 615		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2M FERMETURES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	45	PF	332	PG		PH	378
TOTAL I		RK	45	RM	332	RN		RO	378
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 114	QA	132	QB		QC	14 246
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 727	QE	6 737	QF		QG	8 464
	Matériel de transport	QH	2 819	QI	660	QJ		QK	3 480
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 304	QM	3 523	QN		QO	19 827
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	34 965	QV	11 053	QW		QX	46 019
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	35 011	ØP	11 385	ØQ		ØR	46 397

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO		
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 2M FERMETURESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 100	UV		UW	5 100			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	553 859		553 859					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	100		100					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	56 208		56 208				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	6 606		6 606					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	109 976		109 976					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	731 849	VU	726 749	VV	5 100		
RENOVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	6 606							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	135 619		49 128		86 491			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	88 428		88 428						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 903		29 903						
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E	276		276					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	51 212		51 212					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 541		1 541					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	870 849		870 849						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 177 831	VZ	1 091 339		86 491			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 646	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	63 772	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 30/09/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	92 371		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	23 400		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 603		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	31 263	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR 155 502		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19%		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Produit net des actions et parts d'intérêts)				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	155 502		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	155 502		
				XO			

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2M FERMETURES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2M FERMETURES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	69 083	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	5 752			
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	115 030		Dividendes	ZE	120 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	184 113		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	184 113			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	6 463				YQ	63 681			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	Sous-traitance						YT	85 570			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	53 270			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	50 842			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	26 459			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	264				ST	214 259			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	430 401		
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 139		
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	30 761			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	35 900			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	348 266			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	198 602			
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	432 005			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(B)	(B)	(C)	
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

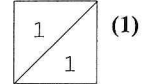
Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2M FERMETURES										Néant <input type="checkbox"/> *																			
Exercice ouvert le :01/10/2022..... et clos le :30/09/2023.....										Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectifs moyens du personnel										YP		11																	
Dont apprentis										YF																			
Dont handicapés										YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																													
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA		3 364 272																	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK																			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																			
TOTAL 1										OX		3 364 272																	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH		304																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																			
Subventions d'exploitation reçues										OF																			
Variation positive des stocks										OD		73 042																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI		11 768																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																			
TOTAL 2										OM		85 115																	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Achats										ON		2 072 521																	
Variation négative des stocks										OQ																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR		271 604																	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW		16																	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY																			
TOTAL 3										OJ		2 344 142																	
IV Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3										OG		1 105 245							
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA		1 105 245																	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV		<input checked="" type="checkbox"/>																	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX		3 364 272																	
Effectifs au sens de la CVAE										EY		11																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX																			
Période de référence										GY		0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3																	
Date de cessation										HR																			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET 7 9 4 3 6 0 4 4 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2M FERMETURES

ADRESSE (voie) 5 rue André Citroën

CODE POSTAL 68127 VILLE SAINTE CROIX EN PLAINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 2M PROJECT

N° SIREN (si société établie en France) 844639021 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 5 Voie rue André Citroën

Code Postal 68127 Commune STE CROIX EN PLAINE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023



N° SIRET 7 9 4 3 6 0 4 4 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2M FERMETURES

ADRESSE (voie) 5 rue André Citroën

CODE POSTAL 68127 VILLE SAINTE CROIX EN PLAINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2M FERMETURES
SARL (Associé Unique)
Au Capital de 20 000 €
Siège Social 5 Rue André Citroën 68127 Sainte-Croix-En-Plaine
RCS COLMAR TJ 794 360 446

PROCES VERBAL
Exercice clos le 30 septembre 2023

Le 18 décembre 2023 à dix huit heures, Monsieur Fabien MAECHLER et Madame Séverine BIECHY née GEIGER, en qualité de :

-Gérants de la SARL 2M FERMETURES, et de
-Présidente, Directeur Général et seuls associés de la SAS 2M PROJECT,
Au capital de 190 960 €, siège social 5 Rue André Citroën 68127 Sainte-Croix-En-Plaine, immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 844 639 021,
Société titulaire de 1 000 parts sociales soit la totalité des parts de la société 2M FERMETURES,

Ont exposé :

- qu'en leur qualité de gérants, ils ont établi et arrêté les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023, qu'ils sont dispensés d'établir un rapport de gestion conformément à l'article L. 232-1 et L 123-16 du Code de Commerce,
- que la société n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés,
- que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes et n'a pas procédé à la désignation d'un tel commissaire,
- qu'en l'absence de commissaire aux comptes, les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sont déclarées sur le présent procès verbal par les gérants,
- que l'article 18 des Statuts de la société 2M PROJECT autorise les associés à prendre une décision dans un acte exprimant leur unanimité, l'apposition des signatures et paraphe de tous les associés valant prise de décision.

La société 2M PROJECT, représentée par ses dirigeants et seuls associés, a pris les décisions suivantes ayant pour objet l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la constatation et l'affectation du résultat.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe tels qu'ils ont été établis par les gérants, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 92 371 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, l'associée unique donne quitus aux gérants.

La société 2M PROJECT approuve également le montant des dépenses non déductibles fiscalement engagées par la société correspondant à des amortissements excédentaires de 23 400 €, à la TVTS de 1 603 € et des amendes de 1 260 € et des dons de 5 605 €.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 371 € et d'un report à nouveau créditeur de 64 113 €, le bénéfice distribuable s'élève à 156 484 €.

L'assemblée décide de procéder aux affectations suivantes :

- distribution à l'associée unique de 100 000 € de dividendes**, disponible à compter de ce jour,
- et le solde soit 56 484 € au poste report à nouveau.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI l'associée unique fait état des distributions effectuées au cours des trois dernières années :

Exercice clos	Distribution globale	Fiscalité
30/09/2022	120 000 €	ASSOCIEE UNIQUE PERSONNE MORALE
30/09/2021	120 000 €	ASSOCIEE UNIQUE PERSONNE MORALE
30/09/2020	30 000 €	ASSOCIEE UNIQUE PERSONNE MORALE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve :

- Le montant de la rémunération versée aux gérants au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Le montant global des charges sociales afférentes à cette rémunération, pris en charge par la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

QUATRIEME DECISION

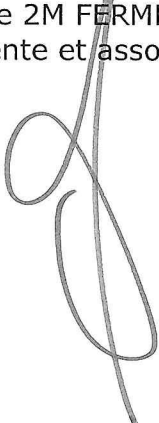
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Fabien MAECHLER ET Madame Séverine BIECHY, gérants, lèvent la séance à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les représentants de l'associée unique et qui sera consigné dans le registre spécial prévu à cet effet par l'article 60-I de la Loi du 24 juillet 1966 et par l'article 44-2 du Décret du 23 mars 1967.

SIGNATURES

Mme Séverine BIECHY
Gérante 2M FERMETURES
Présidente et associée SAS 2M PROJECT



M. Fabien MAECHLER
Gérant 2M FERMETURES
DG et associé SAS 2M PROJECT

